

PROCES VERBAL DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Virginie BOUSCASSE, Lucie DONZE (2^{ème} adjointe), Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, MM. Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), David JOURDAN, Christian MAUPIN, Thierry ROSTAND, Éric POUCHARD (le Maire)

Excusés :

M. Vincent BOUNY est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 6 mars 2025 a été voté par 10 voix POUR

Le Conseil Municipal,

- Vote du Compte de Gestion 2024 :

Après avoir examiné le Compte de Gestion de l'exercice 2023 transmis par le Trésorier - Comptable et constaté qu'il présente des soldes identiques à la comptabilité tenue en Mairie, soit :

SECTIONS	Résultats de clôture 2023 (€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat Exercice 2024 (€)	Transfert ou Intégration de Résultats Par Opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat Clôture Exercice 2024 (€)
Investissement	- 34 104.55		17 273.30		- 16 831.25
Fonctionnement	129 572.67	34 104.55	58 530.74		153 998.86

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 par 10 voix : POUR

- Vote du Compte Administratif 2024 :

Après avoir examiné le Compte Administratif 2023 de la Commune présenté par Mr Maupin Christian, le doyen de l'assemblée.

(M. Le Maire ne participe pas au vote).

SECTIONS	Résultats de clôture 2023 (€)	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat Exercice 2024 (€)	Transfert ou Intégration de Résultats Par Opération d'Ordre non Budgétaire	Résultat Clôture Exercice 2024 (€)
Investissement	- 34 104.55		17 273.30		- 16 831.25
Fonctionnement	129 572.67	34 104.55	58 530.74		153 998.86

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif pour l'exercice 2024 par 9 voix : POUR

- Affectation du Résultat :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : Solde d'exécution N-1	1068
	137 167.61	16 831.25	16 831.25

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix : POUR

- Vote du Budget Primitif 2025 :

Monsieur le Maire propose l'élaboration du Budget Primitif 2025, il est décidé d'effectuer un budget unique où sont repris les excédents antérieurs reportés.

Au terme de cette délibération le Budget Primitif 2025 est voté par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement et en M57, il en résulte :

SECTION	RECETTES (€)	DEPENSES (€)
Investissement	92 400.25 €	92 400.25 €
Fonctionnement	752 809.00 €	752 809.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2025 par 10 voix POUR

- Recouvrement en non-valeur :

Suite à l'état de provisionnements des créances comportant la liste des créances prise en charge depuis deux ans, non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Il faut donc prévoir un crédit supplémentaire de 163.00€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR.

- Avancement de grade de trois agents communaux :

* **Agent postal** : Adjoint administratif principal 2ème classe titulaire en situation actuelle – Avancement de grade : Adjoint administratif principal 1^{er} classe.

*** 2 Agents techniques :**

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire en situation actuelle – Avancement de grade : adjoint technique principal 1^{ère} classe,

- Adjoint technique territorial titulaire en situation actuelle – Avancement de grade : adjoint technique principal 2ème classe.

Après avoir pris connaissance des propositions d'avancements de grade, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR.

- Local du cabinet d'infirmières :

Les infirmières libérales domiciliées sur la commune ont demandé à M. le Maire s'il pouvait leur mettre un local à disposition, pour faire leur bureau.

M. le Maire propose la petite salle derrière la Mairie pour un loyer mensuel de 200 €.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais pour 300 € charges comprises (200€ de loyer et 100€ de charges)

Il faut voir s'il y a des aménagements intérieurs spécifiques, ils seront à sa charge.

Le vitrage sera à mettre aux normes pour un établissement recevant du public ; un dossier ERT (changement de destination sera à préparer).

- PLU :

M. le Maire informe le Conseil que nous avons reçu les documents relatifs à la modification n°2 du PLU.

La commission PLU s'est réunie ce soir avant la réunion du Conseil Municipal pour les étudier.

Après la validation de ces documents par la Commission PLU, le dossier sera envoyé à la DREAL pour consultation durant deux mois.

Questions diverses :

M. le Maire présente toutes les manifestations sur la commune :

À la salle du meunier :

- le 26 avril : repas des chasseurs

- le 27 avril : Assemblée générale de l'Association des Amis du Moulin du Grand Puy

Le Conseil Municipal y est convié.

À la salle des fêtes :

- le 4 mai : Vide grenier du Chemin des Ecoliers

- le 17 mai : repas dansant de l'Association des chasseurs

- le 24 mai : repas et soirée dansante du Comité de Jumelage Lansac-Tauriac

- le 31 mai : Concert Reggae

M. MAUPIN présente des textes erronés, dans le journal Hebdo Gironde concernant les horaires de la Poste, la gym de LANSAC

Il demande de faire faire des devis pour acheter des protections de pieds de chaises car il y a énormément de rayures sur le parquet de la salle des fêtes.

Mme DONZE informe le Conseil qu'elle a eu un rendez-vous avec la personne du Grand Cubzaguais qui s'occupe des personnes isolées en difficultés. Trois personnes vont être pris en charge par le service social.

Mme LOULOUM souhaiterait recevoir le rapport de l'étude d'expertise concernant la sécurité du préfabriqué. M. le Maire répond qu'il l'a envoyé au groupe concerné dont elle fait partie.

M. le Maire répond que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal ainsi que pour le devenir des terrains des inhumations en pleine terre du cimetière.

M. BOUNY a constaté que les composteurs se trouvant au fond du cimetière sont pourris, il serait plus judicieux de faire une dalle en béton et un muret.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le .15 mai 2025 à 19h30

La séance est levée à.22 heures.

Mme BATARD Séverine	
Mme BOUSCASSE Virginie	
M. BOUNY Vincent	
Mme DONZE Lucie	
Mme Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD	
M. David JOURDAN	
Mme Valérie LOULOUM	
M. MAUPIN Christian	
M. POUCHARD Éric	
M. ROSTAND Thierry	